

## Réseau des Cours Supérieures de la CEDH: deuxième rencontre à Strasbourg aujourd'hui

La Cour européenne des droits de l'homme accueille aujourd'hui, à Strasbourg, le deuxième Forum des Personnes de Contact du [Réseau des Cours Supérieures](#) ("RCS").

Des représentants des 59 cours membres, venant de 33 pays, plus nombreux encore que pour le premier Forum l'année dernière, se joindront à leurs homologues du Greffe (personnes de contact RCS) pour un programme d'une journée complète. La journée commencera par les interventions du Président de la Cour, du Greffier de la Cour ainsi que du Chef du Service des politiques et de la coopération en matière de droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Un échange concernant la mise en œuvre pratique du Protocole n° 16 est également prévu, sous la direction de M. Tim Eicke, juge de la CEDH. Les personnes de contact des juridictions nationales auront également la possibilité de rencontrer un certain nombre de juges de la CEDH. La séance de l'après-midi comportera une présentation des arrêts récents de la Cour puisant dans le droit comparé. En effet, les juridictions membres du RCS apportent une contribution précieuse à ce travail comparatif. Des groupes de travail discuteront ensuite du développement futur du RCS et, notamment, des moyens de renforcer les échanges au sein du Réseau, sur la jurisprudence de la Cour. La journée se terminera par les observations finales du Jurisconsulte de la Cour.

Le RCS est né du désir de créer un dialogue plus structuré et effectif entre la Cour de Strasbourg et les cours supérieures nationales, un dialogue centré sur l'échange de connaissances sur la jurisprudence de la Cour et les questions connexes. Le RCS permet aux cours supérieures membres d'avoir un point d'entrée au sein de la Cour de Strasbourg à travers lequel obtenir les informations portant sur la jurisprudence relative à la Convention, sous la supervision du Jurisconsulte. Depuis sa création en octobre 2015, le Réseau s'est rapidement développé. En juin 2017, lors du premier Forum des Personnes de Contact du RCS a eu lieu, le Réseau comptait 54 juridictions membres de 32 États. Un an plus tard, le nombre de ses membres s'élève à 68 cours venant de 35 États.

La responsabilité partagée de la Cour de Strasbourg et des juridictions nationales pour la mise en œuvre de la Convention a été le thème central de la [Conférence de Bruxelles](#). C'est en assurant un dialogue continu que la mise en œuvre de la Convention sera renforcée. Le RCS fournit une structure pour ce dialogue. En effet, la récente [Déclaration de Copenhague](#) du 13 avril 2018 a salué la création du RCS et encouragé son développement ultérieur.

L'[ordre du jour](#) du Forum, ainsi que la [liste des participants](#) sont disponibles [ici](#).

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur [www.echr.coe.int](http://www.echr.coe.int). Pour s'abonner aux communiqués de presse de la Cour, merci de s'inscrire ici : [www.echr.coe.int/RSS/fr](http://www.echr.coe.int/RSS/fr) ou de nous suivre sur Twitter [@ECHRpress](https://twitter.com/ECHRpress).

### Contacts pour la presse

[echrpress@echr.coe.int](mailto:echrpress@echr.coe.int) | tel: +33 3 90 21 42 08

Onur Andreotti | +33 3 90 21 42 12

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.